

Zeitschrift: Zeitschrift des Vereins Schweizerischer Konkordatsgeometer [ev. = Journal de la Société suisse des géomètres concordataires]
Herausgeber: Verein Schweizerischer Konkordatsgeometer = Association suisse des géomètres concordataires
Band: 7 (1909)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zeitschrift

des

Vereins Schweizer. Konkordatsgeometer

Organ zur Hebung und Förderung des Vermessungs- und Katasterwesens

Jährlich 12 Nummern. Jahresabonnement Fr. 4. —

Unentgeltlich für die Mitglieder.

Redaktion:
J. Stambach, Winterthur.**Expedition:**
Geschwister Ziegler, Winterthur

Protocole de la VIII^e assemblée générale du 9 mai 1909 dans la salle du Grand Conseil à Soleure.

Présents: 120 membres.

Présidence: M. Ehrensberger.

1. *Ouverture de l'assemblée.* M. Ehrensberger, président, ouvre la séance à midi. Il apporte à l'assemblée le salut du Comité central et salue en particulier comme hôte d'honneur M. Bodenehr, représentant de la ville de Soleure, M. Spillmann le conférencier de la journée, ainsi que MM. les collègues géomètres du Canton de Vaud.

Il rappelle la mémoire d'un membre de la société, M. Gustave Nauer de Bâle mort pendant l'année écoulée et prie l'assemblée de se lever en signe de deuil.

Il annonce qu'ensuite d'une demande de subside qui lui a été adressée par le Comité, la Commission d'examen pour le Concordat a alloué à la Société un subside de fr. 500. —, comme participation aux grands frais occasionnés par les études préliminaires pour le nouveau règlement d'arpentage.

MM. Eigenmann, de Sprecher et Etter sont désignés comme scrutateurs.

2. *Procès-verbal.* Le protocole de la VII Assemblée générale ayant paru in-extenso dans le journal de la société, il n'en est